

Avenant n°1 CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES ROUTIERS 2014

Modifications et précisions

-ARTICLE 13: DEPART

.../...

Ajouter la catégorie ROADSTERS

Ordre de départ du Championnat de France* :

* Sauf épreuve sur circuit

- Les 20 pilotes présents les mieux classés au classement provisoire dans l'ordre du classement. (les 20 premiers présents du classement de l'année précédente pour la première épreuve de la saison 2014)
- 5 pilotes de notoriété désignés par la C.N.R.R ;
- 5 pilotes de notoriété au choix de l'organisateur ;
- **la catégorie Roadster licenciés NCA**
- la catégorie Top Sport licenciés NCA ;
- la catégorie Mono licenciés NCA
- la catégorie Sport et Scooter licenciés NCA ;
- la catégorie 125cc 4 temps licenciés NCA;
- la catégorie Classique licenciés NCA
- la catégorie Side-car et Side-car Classique licenciés NCA/NCB et « 1 Manifestation » ;
- **la catégorie Roadster licenciés NCB « 1 Manifestation » ;**
- la catégorie Top Sport licenciés NCB « 1 Manifestation » ;
- la catégorie Mono licenciés NCB et « 1 Manifestation » ;
- la catégorie Sport et Scooter licenciés NCB et « 1 Manifestation » ;
- la catégorie 125cc 4 temps licenciés NCB et « 1 Manifestation » ;
- la catégorie Classique NCB licenciés et « 1 Manifestation »

Fait à Paris, le 13 janvier 2014